



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 octobre 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 7 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint des communications du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en date des 2 et 6 octobre 2003 (voir annexes I et II).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces communications à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe I

Lettre datée du 2 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Comme vous le savez, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a assumé le 11 août 2003 le commandement stratégique, la direction et la coordination de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). Le 1er octobre, le Conseil de l'Atlantique Nord est convenu d'une stratégie à long terme pour l'OTAN en tant que responsable de la FIAS en Afghanistan, stratégie dont je tiens à vous faire part, aux fins de la transparence et de la coordination (voir pièce jointe).

L'OTAN a très à coeur que sa mission en Afghanistan soit couronnée de succès, et elle est convaincue que les autorités afghanes seront capables, avec l'aide de la communauté internationale, de faire se matérialiser un Afghanistan autosuffisant, stable et démocratique.

Je vous tiendrai informé des éléments nouveaux au fur et à mesure qu'ils surviendront dans les délibérations du Conseil de l'Atlantique Nord.

(Signé) Lord **Robertson** of Port Ellen

Pièce jointe

Stratégie à long terme de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en tant que responsable de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan

La présence de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Afghanistan en tant que responsable de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) a pour objet de soutenir l'action menée par la communauté internationale pour mettre en oeuvre l'Accord de Bonn, ainsi qu'en a décidé le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa résolution 1386 (2001). Le but est de contribuer à l'avènement d'un Afghanistan uni et souverain, doté notamment d'un gouvernement multiethnique et largement représentatif, intégré à la communauté internationale et collaborant avec ses voisins. Dans cet esprit, l'OTAN s'est fixé une stratégie à long terme qui comprend notamment les éléments suivants :

Objectif politique de l'Alliance. Appuyer la mise en oeuvre du processus de Bonn, selon les dispositions de la résolution 1386 (2001) du Conseil de sécurité, en collaboration et en coordination avec les principales organisations internationales et particulièrement avec l'ONU et l'Union européenne, en aidant l'Autorité de transition afghane à assurer le maintien de l'ordre et la sécurité, comme elle en a la responsabilité. D'autres éléments à prendre en considération si l'on veut préciser davantage l'objectif général de l'Alliance sont les suivants :

1. Le mandat de la FIAS ne saurait être élargi autrement que par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur la question; deux autres éléments dont l'importance est critique sont la nécessité de remédier aux insuffisances actuelles de l'état conjoint combiné des besoins et la volonté de déployer des moyens supplémentaires;
2. La nécessité d'intensifier la coordination et la collaboration entre la FIAS, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), les autorités afghanes, l'opération Enduring Freedom et les organisations non gouvernementales;
3. La nécessité d'une campagne cohérente de diplomatie publique et d'information;
4. L'analyse permanente de la dynamique politique et de ses effets possibles sur les activités des forces étrangères chargées de contribuer au maintien de la paix en Afghanistan.

Situation souhaitée à la fin de l'intervention de la FIAS. Existence d'un gouvernement afghan autonome, modéré et démocratique, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question, et capable d'exercer son autorité et d'agir sur tout le territoire afghan, en se passant de la FIAS pour assurer la sécurité. Les éléments essentiels de cette situation seraient les suivants :

1. Accomplissement de progrès satisfaisants vers l'achèvement du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, sous les auspices de l'ONU;
2. Accomplissement de progrès satisfaisants, grâce notamment à des activités de formation bilatérales, vers la constitution d'une armée

nationale afghane qui soit une force militaire multiethnique et efficace sur le plan opérationnel, capable d'assurer la sécurité de la population afghane, des organismes des Nations Unies, des autres organisations internationales et des organisations non gouvernementales;

3. Accomplissement de progrès satisfaisants pour ce qui est du renforcement du gouvernement central et des institutions jouant un rôle en matière de sécurité intérieure, en particulier la mise sur pied d'une force de police nationale et d'un appareil judiciaire en état de fonctionnement;
4. Accomplissement de progrès satisfaisants dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'activités antidrogue efficaces;
5. Bon déroulement de la Loya Jirga constituante et adoption d'une nouvelle constitution approuvée et largement acceptée par les divers groupes ethniques du pays, conformément à l'Accord de Bonn;
6. Élection d'un gouvernement représentatif devant succéder à l'Autorité de transition afghane à la suite d'élections libres et régulières, conformément à l'Accord de Bonn;
7. Neutralisation des chefs de guerre ou modification de leur conduite, avec leur participation à des institutions du gouvernement central qui soient largement représentatives et équilibrées sur le plan ethnique, et mise en conformité des relations entre le gouvernement central et les administrations provinciales avec les dispositions de la Constitution;
8. Évolution satisfaisante des relations de l'Afghanistan avec les pays voisins, dans la paix;
9. Accomplissement de progrès vers l'élimination de la menace terroriste brandie par les Taliban, Al-Qaida et d'autres groupes extrémistes.

Jalons pour une stratégie de passage du flambeau de l'Alliance. Les progrès accomplis par rapport aux éléments énumérés ci-dessus doivent être mesurés dans les points périodiques de la FIAS.

Annexe II

Lettre datée du 6 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Pour faire suite à ma lettre de la semaine dernière concernant l'accord trouvé par le Conseil de l'Atlantique Nord sur une stratégie à long terme pour l'OTAN en tant que responsable de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan, je vous écris pour vous faire part de plusieurs décisions préliminaires approuvées aujourd'hui par le Conseil à propos de l'élargissement éventuel de la mission de la FIAS. Aux fins de la transparence et de la coordination, je tiens à vous informer de l'état des délibérations du Conseil sur la question.

Les points clefs sur lesquels porte l'accord du Conseil de l'Atlantique Nord sont les suivants :

- L'élargissement de la mission de la FIAS permettrait à l'Autorité de transition afghane d'être mieux à même d'offrir à son peuple un cadre de vie sûr. Il ne pourrait avoir lieu que si le Conseil de sécurité de l'ONU adoptait une résolution le légitimant, définissant les moyens nécessaires et en dotant la Force;
- L'équipe de reconstruction de la province de Kunduz, que l'Allemagne a offert de mettre sur pied, ferait office de projet pilote dans le cadre du nouveau mandat confié à la FIAS par le Conseil de sécurité;
- En principe, la FIAS s'agrandirait progressivement et de manière souple, compte tenu du contexte politique, en ajoutant d'autres équipes de reconstruction de province dans le cadre de son mandat élargi, à condition que des consultations aient lieu avec les pays d'encadrement, que ceux-ci apportent leur contribution et que des ressources supplémentaires soient disponibles;
- En principe, la FIAS pourrait aussi procéder à des déploiements temporaires en dehors de Kaboul, en coordination et en collaboration avec les autorités afghanes, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et l'opération Enduring Freedom, pour fournir une assistance pour certains événements ou processus (élections, activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion), compte tenu du contexte politique et après que son commandant aurait évalué les ressources disponibles;
- Il faut absolument que les arrangements en matière de direction et de commandement soient clairement établis entre la FIAS, l'opération Enduring Freedom et les équipes de reconstruction de province.

On continue de réfléchir, à l'OTAN, à l'éventualité d'un élargissement de la mission confiée à la FIAS. En particulier, le Conseil de l'Atlantique Nord a demandé des avis militaires, qu'il devrait recevoir avant la fin du mois, sur les conséquences possibles et les modalités d'un tel élargissement.

Je vous tiendrai au courant.

(Signé) Lord **Robertson** of Port Ellen